

## Taux des livrets réglementés: Etat des lieux au 1<sup>er</sup> février 2017

La rémunération des différents livrets et produits bancaires réglementés est revue à intervalles réguliers dans l'année.

Voici donc, pour rappel, les caractéristiques des principaux produits d'épargne réglementée, au 1<sup>er</sup> février 2017 :

Produits	Taux de rémunération	Plancher	Plafond	Fiscalité
<b>LIVRET A ou LIVRET BLEU</b>	0,75 %	10 €	22 950 €	Exonération
<b>LEP* (Livret d'Epargne Populaire)</b>	1,25 %	30 €	7 700 €	Exonération
<b>LIVRET B (ou CSL)</b>	Taux Libre	10 €	Illimité	IR **
<b>LIVRET JEUNE (12-25 ans)</b>	Taux Libre (au minimum égal au taux du Livret A)	Aucun	1 600 €	Exonération
<b>LDD (ex- CODEVI)</b>	0,75%	15 €	12 000 €	Exonération
<b>CEL (Compte Epargne Logement)</b>	0,50 %	300 €	15 300€	Prélèvements sociaux sur les intérêts
<b>PEL (Plan Epargne Logement)</b>	1% brut, et selon date de souscription	225 €	61 200 €	Selon date d'ouverture

\* Accessible pour les personnes remplissant les plafonds de revenus.

\*\* Impôt sur le Revenu

Selon la situation particulière du majeur protégé, certains livrets sont à privilégier.

La multi-détention d'un même livret pour une personne n'étant pas conforme à la législation en vigueur, notre conseil est donc d'effectuer la vérification auprès des majeurs sous votre protection. En cas de double détention, il conviendra de clôturer au plus vite le compte le plus récent ou le moins important.